

Nais / Formulaire 4 VD 2021 Visite intermédiaire du 26.05.2021
(jj.mm.aaaa)

Placette NaiS (menu déroulant réparti sur 2 colonnes, par ordre alphabétique des communes) Ogens / Roche à Roux VD32

1. Mesures sylvicoles prises depuis le dernier relevé¹:

Soins culturaux	ha
Bois exploités et débardés	500 m3
Bois exploités et laissés sur place	m3
Exploitation <input checked="" type="checkbox"/> planifiée (521.1)	<input type="checkbox"/> de chablis (522.1)
Autre (préciser)	Coupe de mise en lumière réalisée en 2016. Débardage par ligne de câble N°d'intervention (Sylvedégât): 38. Surface traitée 2.15 ha. Volume prélevé par hectare: 232 m3 /ha.

2. Autres mesures prises depuis le dernier relevé

(Mesures pouvant avoir une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire NaiS 2 initial, par exemple mesures cynégétiques)

Rien

3. Evénements naturels survenus depuis le dernier relevé

(Evénements significatifs ayant une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire NaiS 2 initial, par exemple tempêtes, neige lourde, gel, sécheresse, problèmes phytosanitaires, incendie, etc.)

La chalarose sur le frêne.

4. Observations

(Apparition d'éléments non prévus dans l'évolution à 10 ou 50 ans du formulaire NaiS 2 initial ou non documentée dans l'analyse des effets 2015, par exemple apparition de végétation concurrente, abondance ou pas du semis attendu, dégâts suite à l'exploitation, dégâts du gibier, etc.)

La coupe de mise en lumière réalisée en 2016 a porté ces fruits car le rajeunissement naturel c'est bien implanté. Il est composé principalement de hêtre avec un peu d'érythrine. Pas contre dans certaine troué, la ronce est très concurrenciel.

Malheureusement, l'arbre à papillon c'est aussi implanté.

5. Mesures à prendre

(Mesures urgentes à prendre pour corriger/améliorer la situation actuelle et l'évolution prévue, par rapport à ce qui était mentionné dans le formulaire NaiS 2 ou dans l'analyse des effets 2015. Une nouvelle analyse des effets est prévue en 2022-23).

Lutter contre les arbres à papillons. Dans les trouées, réaliser des soins culturaux (favoriser le mélange).

6. Plan et Photos

(Le plan de situation du Formulaire NaiS 1 peut servir de base à un nouveau plan pour localiser les événements / observations / mesures à prendre mentionnées ci-dessus. Il est recommandé de faire des photos des éléments

¹ Pour la plupart des placettes, le dernier relevé correspond à l'analyse des effets 2015, mais pour certaines plus récentes à l'installation de la placette ou à la visite intermédiaire de 2017

importants. Ces documents (plan et photos) sont disponibles chez le garde forestier et ne doivent pas être joints à ce formulaire).

7. Rafraîchissement des limites

Le garde forestier procède au rafraîchissement des limites de la parcelle-témoin lors de la visite intermédiaire.

Lieu et date
Oppens, le 27.05.2021

Signature du garde forestier



